

VULKEM 45 SSL GRAY

Version 4.

Date d'Impression 09/22/2011

Date De Révision 09/21/2011

SECTION 1 - IDENTIFICATION DU PRODUIT / L'INFORMATION DE PRÉPARATION
L'Information du Produit

Marque de fabrique : VULKEM 45 SSL GRAY
 Code produit : 445712 333

 Fournisseur : Division de Tremco Canada
 220 Avenue Wicksteed
 Toronto, ON M4H 1G
 Téléphone : (416) 421-3300
 Tél (URGENCE): : (613) 996-6666

 Utilisation d'un produit : Sealant

L'Information De Préparation

Préparé Par : Sewnauth Raghunandan
 Date: : 09/21/2011
 Téléphone : (416) 421-3300

SECTION 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS
Survol des urgences

Gris. pâte ferme applicable au pistolet injecteur. Peut causer une légère irritation des voies respiratoires. Peut causer des nausées, des maux de tête et des étourdissements. Peut causer de la somnolence, de la faiblesse et de la fatigue. Peut causer une sensibilisation allergène des voies respiratoires. Quitter les lieux d'exposition afin de respirer de l'air frais. Éviter de retourner sur les lieux d'exposition. Si les symptômes persistent, obtenir des soins médicaux. Amener la personne exposée à l'air frais. Si nécessaire, le personnel formé peut appliquer la respiration artificielle ou de l'oxygène.

Effets aigus potentiels pour la santé/voies d'absorption

En cas : Peut causer une légère irritation des voies respiratoires. Peut causer des nausées, des
 d'inhalation : maux de tête et des étourdissements. Peut causer de la somnolence, de la faiblesse et de
 la fatigue. Peut causer une sensibilisation allergène des voies respiratoires.
 En cas de : Le contact direct peut causer une légère irritation.
 contact avec
 les yeux
 En cas : Peut causer une irritation gastrointestinale, des nausées et des vomissements.
 d'ingestion
 En cas de : Peut causer une sensibilisation dégénéralant en irritation, en prurit et en rougeur.
 contact avec
 la peau

Conditions médicales aggravées

L'exposition au produit peut aggraver l'état des personnes atteintes de problèmes des yeux, de la peau et des voies respiratoires.

Effets chroniques pour la santé

Une exposition excessive peut causer une dermatite, de l'asthme, une sensibilisation de la peau et des voies respiratoires et un affaissement du fonctionnement des poumons. Une exposition excessive et répétée au xylène peut causer un dégraissage, un assèchement et une irritation de la peau, une dermatite, des effets secondaires sur le muscle du cœur (sensibilisation et arythmie), une perte de l'audition, et des lésions au

VULKEM 45 SSL GRAY

Version 4.

Date d'Impression 09/22/2011

Date De Révision 09/21/2011

cerveau, au foie et aux reins. Une exposition excessive au xylène peut affecter le développement du fœtus. Une exposition excessive et répétée au phthalate de butyle et de benzyle peut causer une réduction de poids et avoir des effets secondaires sur le foie, les reins, la rate, le pancréas et les organes reproducteurs. L'ingestion de phthalate de dioctyle secondaire a causé un accroissement de l'incidence des cancers du foie chez les rats femelles et mâles de même que chez les souris femelles et mâles. Une incidence accrue des cas de cancer du foie ou de néoplasme a été observée. L'Agence internationale de recherche sur le cancer (AIRC) a évalué et classifié l'éthylbenzène potentiellement cancérigène pour les humains (Groupe 2B), basé sur les évidences obtenues lors d'expériences sur des animaux. Par contre les évidences de cancer chez les humains exposés sont inadéquates. Une exposition excessive et répétée aux essences minérales (naphta ou solvant Stoddard) peut causer un dégraissage, un assèchement et une irritation de la peau, une dermatite, des effets secondaires sur le système nerveux central, sur le foie, sur les reins et dans les poumons.

Organes De Peau, Yeux, En cas d'ingestion, Poumons

Cible:

SECTION 3: INGRÉDIENTS DANGEREUX

| Nommé Chimique | CAS-No. | % De Chaîne De Poids |
|------------------------------------|------------|----------------------|
| Butyl benzyl phthalate | 85-68-7 | 15.0 - 40.0 |
| Stoddard solvent (Mineral Spirits) | 8052-41-3 | 5.0 - 10.0 |
| Calcium oxide | 1305-78-8 | 1.0 - 5.0 |
| Xylene | 1330-20-7 | 1.0 - 5.0 |
| Titanium dioxide | 13463-67-7 | 1.0 - 5.0 |
| Ethylbenzene | 100-41-4 | 0.1 - 1.0 |
| Dioctyl phthalate | 117-81-7 | 0.1 - 1.0 |
| 1,2,4-Trimethylbenzene | 95-63-6 | 0.1 - 1.0 |

Les ingrédients listés ci-dessus sont contrôlés tel que défini par la loi sur les produits contrôlés, am. SOR/88-555.

SECTION 4 - PREMIERS SOINS

Obtenir immédiatement des soins médicaux pour toute exposition significative.

| | | |
|-----------------------|---|--|
| Inhalation | : | Quitter les lieux d'exposition afin de respirer de l'air frais. Éviter de retourner sur les lieux d'exposition. Si les symptômes persistent, obtenir des soins médicaux. Amener la personne exposée à l'air frais. Si nécessaire, le personnel formé peut appliquer la respiration artificielle ou de l'oxygène. |
| Contact avec les yeux | : | Rincer abondamment avec de l'eau pour au moins 15 minutes en prenant soin de maintenir les paupières écartées. Obtenir des soins médicaux immédiatement. |
| Contact avec la Peau | : | En cas de contact avec la peau, nettoyer vigoureusement avec du savon et de l'eau. S'il y a irritation, éruption cutanée ou tout autre problème qui apparaît, obtenir des soins médicaux immédiatement. |
| Ingestion | : | Ne pas faire vomir à moins de suivre les conseils d'un médecin. Communiquer avec le centre antipoison le plus près ou un médecin immédiatement. |

SECTION 5: RISQUES DE FIRE/EXPLOSION

| | | |
|--------------------------------|---|--------------------------|
| Point d'éclair | : | 68 °C, 154 °F |
| Méthode | : | Setaflash, creuset fermé |
| Abaissez la limite d'explosion | : | Non disponible. |
| Limite supérieure d'explosion | : | Non disponible. |

VULKEM 45 SSL GRAY

Version 4.

Date d'Impression 09/22/2011

Date De Révision 09/21/2011

| | | |
|--|---|---|
| La température d'auto-allumage | : | Non disponible. |
| Moyen d'extinction | : | Si l'eau pulvérisée est inefficace, utiliser de la neige carbonique, un produit chimique sec ou de la mousse. |
| Produits de combustion dangereux | : | Peut générer du monoxyde de carbone et du dioxyde de carbone. Peut générer de l'acide cyanhydrique et des oxydes d'azote. |
| Équipement de protection pour les pompiers | : | Appliquer les techniques reconnues de lutte contre les incendies. Porter un équipement de protection complet contre les flammes, incluant un respirateur autonome à pression positive (SCBA). |

SECTION 6 - MESURES DE PRÉCAUTION EN CAS DE FUITE OU DE DÉVERSEMENT

Porter un équipement de protection personnel approprié. Éviter tout contact avec le matériau. Gratter puis disposer dans un contenant approprié à la mise au rebut.

SECTION 7 - MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Éviter d'inhaler les vapeurs. Éviter d'ingérer. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et l'habillement. De préférence, utiliser la totalité du contenu en une seule session continue. Ne pas fumer, souder, générer des étincelles ou utiliser une flamme près des contenants. Changer les vêtements souillés fréquemment. Se laver vigoureusement les mains après toute manutention. Ne pas entreposer près des aliments. Conserver les contenants hermétiquement fermés après usage. Comme les contenants vides contiennent des résidus de produit qui génèrent des vapeurs, observer toutes les mesures de précaution même si les contenants sont vides. Entreposer dans un endroit sec à l'écart de la chaleur et de toute source d'ignition.

SECTION 8 - MESURES PRÉVENTIVES/CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION PERSONNELLE

Matériel de protection Personnel

| | | |
|--------------------------------|---|--|
| Protection Respiratoire | : | Porter un respirateur approuvé NIOSH/MSHA ajusté convenablement ou un respirateur à abduction d'air à pression positive lorsque le taux anticipé de contaminants aéroportés est supérieur à la limite volatile tolérable spécifiée dans la fiche signalétique. Suivre les recommandations du fabricant concernant le port et l'utilisation du respirateur. |
| Protection des Main | : | Porter des gants de nitrile ou de néoprène ainsi qu'un équipement de protection complet afin de réduire l'exposition. |
| Protection des yeux | : | Porter des lunettes de protection appropriées. Porter des lunettes de protection s'il y a possibilité de contact. |
| Protection de peau et de corps | : | Porter des vêtements jetables ou imperméables s'il y a possibilité de contamination des vêtements. Retirer et laver les vêtements contaminés avant de les reporter. |
| Marque de fabrique | : | Demander conseil à des professionnels lors de la sélection, de l'entretien et de l'utilisation. |

Mesures De Technologie : Utiliser au maximum le système de ventilation central et/ou le système d'évacuation local afin de réduire le taux de contaminants aéroportés sous la limite volatile tolérable spécifiée dans la fiche signalétique.

Limites D'Exposition

VULKEM 45 SSL GRAY

Version 4.

Date d'Impression 09/22/2011

Date De Révision 09/21/2011

| Nommé Chimique | CAS Nombre | Règlements | limite | Forme |
|------------------------------------|-------------------|-------------------|---------------|--------------|
| Butyl benzyl phthalate | 85-68-7 | | | |
| Stoddard solvent (Mineral Spirits) | 8052-41-3 | Ontario TWA: | 525 mg/m3 | |
| Calcium oxide | 1305-78-8 | Ontario TWA: | 2 mg/m3 | |
| Xylene | 1330-20-7 | Ontario TWA: | 435 mg/m3 | |
| Titanium dioxide | 13463-67-7 | Ontario TWA: | 10 mg/m3 | Total dust. |
| Ethylbenzene | 100-41-4 | Ontario TWA: | 435 mg/m3 | |
| Diocetyl phthalate | 117-81-7 | Ontario TWA: | 3 mg/m3 | |
| 1,2,4-Trimethylbenzene | 95-63-6 | Ontario TWA: | 123 mg/m3 | |

SECTION 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

| | |
|--|---|
| État Physique | : liquide (pâte) |
| Forme | : pâte ferme applicable au pistolet injecteur |
| Couleur | : Gris |
| Odeur | : odeur de pétrole |
| pH | : Non disponible. |
| Pression de vapeur | : Non disponible. |
| Densité de vapeur | : plus lourd que l'air |
| Point de fusion | : Non disponible. |
| Point de congélation | : Non disponible. |
| Point d'ébullition | : Non disponible. |
| Solubilité dans l'eau | : insoluble |
| Taux d'évaporation : | : Non disponible. |
| Densité | : 1.3178 |
| Teneur de matières volatiles par poids (%) | : 7 % |

SECTION 10 - RÉACTIVITÉ ET STABILITÉ

| | |
|---------------------------|---|
| Substances à éviter | : les amines.L'eau ou l'humidité et les agents oxydants.les alcools.Acides puissantsBases fortes |
| Stabilité | : Le matériau est stable dans des conditions normales d'entreposage, de manutention et d'utilisation. |
| Polymérisation dangereuse | : Ne se produira pas. |

VULKEM 45 SSL GRAY

Version 4.

Date d'Impression 09/22/2011

Date De Révision 09/21/2011

SECTION 11 - INFORMATION TOXICOLOGIQUE

Butyl benzyl phthalate, CAS-No.: 85-68-7

Toxicité orale aigue (DL-50 par voie orale) 13,500 mg/kg (Rat)

Xylene, CAS-No.: 1330-20-7

Toxicité orale aigue (DL-50 par voie orale) 4,300 mg/kg (Rat) 1,590 mg/kg (souris) 6,670 mg/kg (Rat) 3,523 - 8,600 mg/kg (Rat) 5,627 mg/kg (souris)
Toxicité inhalatoire aigue (CL-50) 6,350 mg/l pour 4 h (Rat) 3,907 mg/l pour 6 h (souris) 8,000 mg/l pour 4 h (Rat)

Ethylbenzene, CAS-No.: 100-41-4

Toxicité orale aigue (DL-50 par voie orale) 5,460 mg/kg (Rat) 3,500 mg/kg (Rat)

Toxicité dermale aigue (DL-50 par voie cutanée) 17,800 mg/kg (lapin)

Diocetyl phthalate, CAS-No.: 117-81-7

Toxicité orale aigue (DL-50 par voie orale) 25,000 mg/kg (Rat) 25,000 mg/kg (Rat) 30,000 mg/kg (souris) 33,900 mg/kg (lapin) 26,300 mg/kg (cobaye)
Toxicité dermale aigue (DL-50 par voie cutanée) 25,000 mg/kg (lapin) 10,000 mg/kg (cobaye) 25,000 mg/kg (lapin)**SECTION 12 - INFORMATION ÉCOLOGIQUE**

Aucune donnée n'est disponible

SECTION 13 - Considérations De Disposition De Rebut

Méthode De Disposition : Disposer les déchets dangereux en respectant toutes les lois fédérales, provinciales et municipales.

SECTION 14 - DONNÉES SUR LE TRANSPORT

TDG / DOT Description D'Expédition:

NON RÉGLEMENTÉ

SECTION 15 - L'INFORMATION DE NORMALISATION**Les Inventaires Nord Américains:**

Tous les composants sont compris ou non compris dans le répertoire de la TSC

Ce produit ou ses composants sont sur la liste, ou sont exemptés de la liste des substances Domestiques Canadiennes.

VULKEM 45 SSL GRAY

Version 4.

Date d'Impression 09/22/2011

Date De Révision 09/21/2011

Règlements Canadiens:

SIMDUT Classification : D2A, D2B, B3

Ce produit est contrôlé selon les normes du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail du Canada (SIMDUT).

Ce produit a été classifié conformément avec les critères de risque selon le Règlement sur les produits contrôlés (RPC) et la fiche signalétiques des matières dangereuses contient tous les renseignements requis par le RPC.

Autres Règlements:

COV réglementaire (moins l'eau et le solvant exonéré) : 104 g/l

SECTION 16 - L'AUTRE INFORMATION

HMIS Estimation :

| | |
|----------------|---|
| Santé | 2 |
| Inflammabilité | 2 |
| Réactivité | 0 |
| PPE | |

0 = Minimum

1 = Léger

2 = Modéré

3 = Sérieux

4 = Grave

Davantage D'Information:

TENIR HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. POUR USAGE INDUSTRIEL SEULEMENT. Les données concernant les dangers décrits dans cette fiche signalétique sont offertes uniquement à titre d'information pour l'utilisateur. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer aux lois applicables dans sa région, incluant l'application des méthodes sécuritaires d'utilisation dans toutes les conditions prévisibles.

Préparé Par : Sewnauth Raghunandan

légende

ACGIH - American Conference of Governmental Hygienists

MT - Ministère des Transports

RSD - Répertoire des substances domestiques

APE - Agence de protection de l'environnement

SIMD - Système d'information sur les matières dangereuses

CIRC - Centre international de recherche sur le cancer

MSHA - Mine Safety Health Administration

RSND - Répertoire des substances non domestiques

NIOSH - National Institute for Occupational Safety and Health

PNT - Programme national de toxicologie

OSHA - Occupational Safety and Health Administration

LEP - Limite d'exposition permise

RCRA - Resource Conservation and Recovery Act

LECT - Limite d'exposition à court terme

TLV - la limite volatile tolérable

TSCA - Toxic Substances Control Act

VEMP - Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps

V - Volume

COV - Contaminant organique volatil

SIMDUT - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail